

Boucle de Léognan du Lac Bleu vers château de Léognan



Trace n° 923041

Une randonnée proposée par genestejc

Boucle sans difficulté au milieu des vignes et de la forêt

À une petite demi-heure seulement de Bordeaux, le Lac Beu de Léognan se cache au beau milieu d'un parc forestier. Un lieu très apprécié des familles et autres promeneurs pour son cadre bucolique et sa tranquillité.

Durée	2h 45	Difficulté	Facile
Distance	9,52 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	13 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	13 m	Commune	Léognan (33850)
Point haut	57 m		
Point bas	40 m		

Description

(D/A) Du parking du Lac Bleu, passez près du restaurant et longez le lac, par la gauche, pour rejoindre le chemin blanc. Tournez à gauche, suivez le sentier dans la forêt ou le chemin blanc et au croisement des chemins, tournez à gauche au coin du bois.

(1) Au panneau propriété privée, virez à droite, longez le fossé par le petit sentier, puis les vignes et passez près du petit lac à main droite. Au croisement, continuez tout droit, longez les maisons. 80m après la dernière maison, tournez à gauche.

(2) Prenez le chemin blanc, dépassez les tas de gravats sur le chemin et continuez jusqu'à la barrière.

(3) Tournez à gauche, 100m après virez à droite et continuez jusqu'au chemin en grave blanche.

(4) Virez à gauche, suivez le chemin, passez devant des équipements pour chevaux et rejoignez la route bitumée.

(5) Prenez-la à droite en épingle, passez le petit ruisseau du Véret Blanc et continuez jusqu'au château de Léognan.

(6) Tournez à gauche en face de l'entrée du château, suivez le chemin puis le petit sentier qui part en face dans le virage sur 250m. À l'angle du champs, tournez à gauche sur le petit sentier (GR®655) et rejoignez une piste.

(7) Traversez la piste et continuez en face il y a un châtaignier isolé au milieu du croisement. Après une ligne droite, le sentier vire à droite et rejoint un chemin. Obliquez à gauche pour descendre vers le ruisseau du Véret Blanc.

(8) Traversez le ruisseau sur la passerelle en planches, continuez le chemin, passez devant un dépôt de bois de chauffage et continuez jusqu'à la route.

(9) Prenez la rue en face (chemin des bucherons), continuez tout droit sur cette rue. À la sortie du village, passez devant l'allée du château Chevalier, prenez "chemin des terres rouges", passer le Ruisseau de l'Hermitage, pour arriver au parking du lac **(D/A)**.

Points de passages

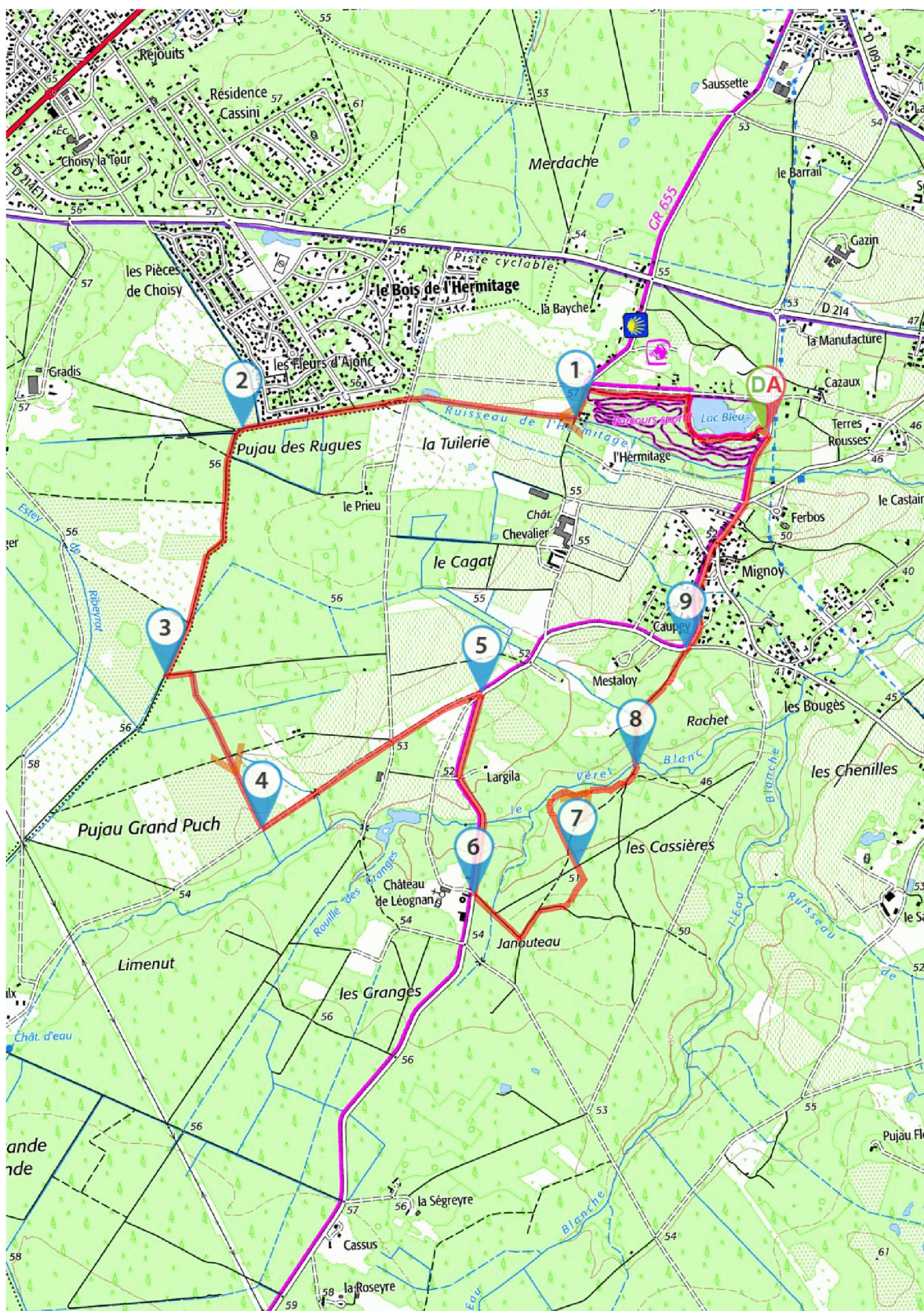
- D/A Parking du Lac Bleu**
| N 44.723427° / O 0.621494° - alt. 53 m - km 0
- 1 Panneau propriété privée**
| N 44.724007° / O 0.631608° - alt. 53 m - km 1.1
- 2 Panneau propriété privée**
| N 44.723619° / O 0.649351° - alt. 56 m - km 2.52
- 3 Barrière**
| N 44.714257° / O 0.653428° - alt. 56 m - km 3.65
- 4 Chemin blanc**
| N 44.708477° / O 0.6483° - alt. 54 m - km 4.49
- 5 Route à droite en épingle**
| N 44.713575° / O 0.636611° - alt. 54 m - km 5.58
- 6 Château de Léognan**
| N 44.705961° / O 0.637013° - alt. 53 m - km 6.47
- 7 Piste, en face (châtaignier)**
| N 44.707043° / O 0.631516° - alt. 51 m - km 7.19
- 8 Traversée du ruisseau**
| N 44.710807° / O 0.628374° - alt. 40 m - km 7.94
- 9 Route bitumée en face**
| N 44.715251° / O 0.625734° - alt. 50 m - km 8.5
- D/A Parking du Lac Bleu**
| N 44.723423° / O 0.621485° - alt. 53 m - km 9.52

Informations pratiques

(8) En hiver par temps de grosses pluies, vous risquez de ne pas pouvoir traverser le ruisseau. Dans ce cas, retournez sur vos pas environ 40m, laissez l'itinéraire pris à l'aller et tournez à gauche pour longer le ruisseau. Rejoignez la cote 46, continuez puis tournez 2 fois à gauche et rejoignez le **(9)**.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-leognan-du-lac-bleu-vers-chate/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

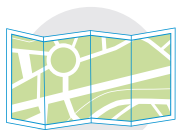
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



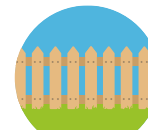
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.